



**STOP
ERDOGAN
À PARIS**



**BRIGADES
INTER-
NATIONALES :
MÉMOIRE**



**HOMMAGE
AUX
TSIGANES
INTERNÉS**



**NOUVELLES
DES GENS
DU VOYAGE**



Différences

mrap

N°300
Janvier / Février / Mars 2017

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

"SAUVONS MUMIA"

21 ans de combat



**Hommage à
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN**

Lors de notre AG annuelle du 8 OCTOBRE, les délégués du MRAP ont rendu un vibrant hommage à leur ami Jean-Jacques, ancien président de notre mouvement.

Nous rendons publique l'intervention de Pierre KRAUSS.



J'ai connu Jean-Jacques il y a une vingtaine d'années en marge des travaux de la Commission des droits de l'homme à l'ONU où il représentait le MRAP. Très rapidement je me suis dit que je me trouvais là devant quelqu'un d'atypique dans le milieu lisse des organisations internationales. Atypique de par sa capacité d'écoute de l'autre et de par sa vision des relations amicales entre les peuples : une vision qui se confondait avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et qui est franchement rare à entendre, encore aujourd'hui, même parmi les représentants de la société civile.

C'était donc au lendemain de la Conférence mondiale des droits de l'homme de Vienne où Jean-Jacques avait représenté le MRAP. Une période prometteuse, qui permettait de rêver à la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous. Et pourtant, Jean-Jacques ne cessait de mettre l'accent sur les distorsions des relations internationales, politiques et économiques, sources d'inégalités profondes à l'intérieur des différents pays et entre les Etats ; sources de rapports de forces qui allaient conduire à de nouveaux affrontements. Il ne cessait de pointer du doigt les injustices et les discriminations dont sont victimes les minorités, les peuples autochtones ; tout simplement les plus faibles, les exclus. Jean-Jacques savait ouvrir les portes. De la même manière qu'il me les a ouvertes, il a accueilli dans la délégation du MRAP, parmi tant d'autres, un certain José Ramos Horta qui a pu ainsi faire entendre sa voix dans l'enceinte onusienne afin que Timor-Leste devienne indépendant. C'est certainement son histoire personnelle et la connaissance qu'il avait des cultures qui faisaient de Jean-Jacques un authentique défenseur de l'universalité des droits humains. Tous ceux qui, au

sein du MRAP, ont eu la chance de connaître Jean-Jacques sont unanimes pour lui reconnaître une honnêteté intellectuelle qui le plaçait au-dessus des querelles partisans. Homme de convictions, Jean-Jacques s'est engagé à tous les niveaux au sein du MRAP. Infatigable animateur du Comité local ici à Grenoble, assidu aux réunions du siège parisien, il a finalement accepté la charge de Président délégué du Mouvement tout entier dans une période difficile qui a vu l'essor préoccupant du Front National. En même temps, il a également représenté le MRAP au sein de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme où, ayant toujours à l'esprit l'universalité du combat anti-raciste, il a défendu l'idée d'un renforcement de la législation contre toutes les formes de racisme - dans une République laïque. Jean-Jacques a laissé un grand nombre de textes. Parmi ceux que j'ai classés au fil du temps, j'ai choisi un extrait qui me semble bien illustrer à la fois sa clairvoyance et son franc parler. Le texte s'inscrit dans les débats préparatoires à la Conférence mondiale contre le racisme de 2001, mais - malheureusement - il est toujours d'actualité.

C'est Jean-Jacques qui parle :
« Le racisme contemporain présente une grande variété de phénomènes, au point de déconcerter les observateurs et les politiques. C'est pourquoi le MRAP a proposé que l'un des thèmes majeurs de la conférence mondiale soit consacré à un effort théorique visant à surmonter cette difficulté. »

Nous signalons que selon beaucoup de chercheurs, le mot même de racisme n'a de valeur que par défaut d'une désignation plus adéquate, de portée conceptuelle plus vaste. C'est dans cet esprit que le MRAP a déjà proposé l'an dernier de définir le racisme comme " l'effet global produit par l'intériorisation de l'inégalité structurelle ". Il faudrait sans doute ajouter un mot pour signaler que l'intériorisation équivaut à la justification. Ainsi l'inégalité structurelle n'apparaît pas comme le fruit du hasard, toujours injuste, mais comme l'expression d'une loi générale. D'autres analyses pourraient sans doute être plus pertinentes mais le fait est qu'elles font défaut.

Une telle discussion a, selon nous une grande portée pratique, car à défaut de cette idée d'ensemble, l'antiracisme risque de se cantonner à la lutte contre les effets alors que les causes, toujours présentes, continuent de produire des exclusions nouvelles ce qui donne souvent l'impression qu'on est en retard d'une guerre. Si l'on prend en compte ce concept d'intériorisation justifiante d'une inégalité structurante, on comprend mieux le rapport entre racisme et immigrations, racisme et pauvreté, racisme et inégalité de développement... »

CALAIS, LE MONDE ET NOUS

Calais n'est plus seulement une ville. C'est un symbole. Mais un symbole de quoi ? D'abord, ne l'oublions pas, d'un drame humain : des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants ont vécu ici la précarité extrême, l'angoisse et le désespoir. Mais c'est depuis des années (avant il y avait Sangatte) que cette portion de territoire qui fait face à la Grande-Bretagne voit de façon chronique des milliers de migrants bloqués dans la dernière étape de leur douloureux parcours vers le pays où ils espèrent construire leur avenir.

La MRAP a condamné à maintes reprises cette situation insupportable. Il a aussi reconnu que l'hébergement dans des centres un peu partout en France pouvait être une étape transitoire utile pour assurer à ces personnes un « répit » et au-delà, un séjour stable et un accès aux droits, à condition que ce ne soit pas pour certains l'occasion à une expulsion vers l'enfer qu'ils ont fui ou vers le pays que les accords de Dublin désignent comme celui du « premier accueil ».

Ce dispositif a provoqué un vaste débat dans la société. Certains ont évidemment tenté une manipulation politique, en encourageant des peurs et des haines xénophobes entretenues depuis de longues années. Leurs manifestations et pétitions ont finalement eu un succès limité, et nombreux sont les citoyens et les associations qui, au contraire, se sont

mobilisés un peu partout et ont témoigné dans la pratique des valeurs de solidarités fortement vivantes dans le peuple français. Mais cet épisode ouvre aussi la réflexion sur d'autres débats. En fait, sur une carte du monde, où est Calais ? C'est un point minuscule, l'immense majorité des migrations a lieu ailleurs qu'en Europe. Calais n'est qu'un révélateur parce qu'ici la frontière entre deux Etats coïncide avec un obstacle physique, la Manche, qui lui donne une réalité. Il cristallise ainsi une des contradictions du monde actuel : nous vivons dans le « village planétaire », tout circule facilement, produits, capitaux, idées, connaissance et images, et on prétend encore contenir la seule circulation des hommes. Or celle-ci a toujours existé et ses causes actuelles sont toujours aussi nombreuses et pressantes, guerres, oppression, misère et maintenant changements climatiques.

La volonté de maintenir un système de frontières fermées devient absurde, entraînant la construction de murs illusoire, et même criminelle, quand elle transforme la Méditerranée en un immense cimetière marin. Réfléchir à cette question est essentiel pour aller vers l'humanité unie que nous voulons. C'est pourquoi le MRAP organise en janvier un colloque dont l'argument se trouve dans l'encadré ci-dessous.



Jean-Claude DULIEU



Renée LE MIGNOT



Augustin GROSDOY

SOMMAIRE

EDITO

3 Calais, le monde et nous

INTERNATIONAL

4 Stop Erdoğan

13 Cérémonie d'hommage aux Brigades Internationales

DOSSIER SPECIAL

5 Mumia Abu Jamal : 21 ans de combat

ROMS

14 La réparation tardive d'une injustice : L'hommage national aux nomades internés

15 Projet de loi "Egalité et citoyenneté"

L'Etat condamné pour contrôle au faciès

ECHOS DES COMITÉS LOCAUX

16 Comité de Saint Quentin
 Racisme, discriminations : comprendre pour agir.

Comité de Valenciennes
 La maison de quartier Solange Tonini à Denain sous les auspices de la Paix.

A lire : Le Soleil se lève-t-il à l'Ouest ?
 Portraits de migrants de Roumanie et de Bulgarie.

Comité de Limoges
 Le MRAP était présent au salon du livre d'enfant d'Isle

« Différences »

Numéro 299
 43, bd de Magenta
 75010 PARIS
 Tél. : 01 53 58 99 99
 Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication :

Jean-Claude Dulieu
 Rédaction :
 Jean-Claude Dulieu

Assistants de rédaction :

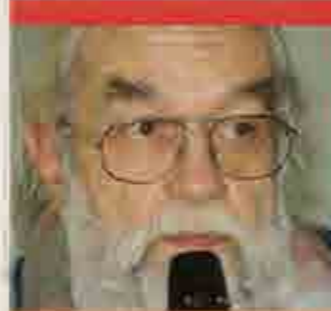
Dominique Deltour
 M.B. Guesdon
 Jean-Paul Le Marec

Troisième :

Maria-Amélie Buzet
 Conception/Impression :
 Marmat - Tél. : 01 47 40 53 30

Dépôt légal :

juillet 2007



COLLOQUE MRAP MIGRATIONS AUJOURD'HUI ET DEMAIN 21 janvier 2017 à Paris



Une première partie tentera, avec Catherine Withold de Wenden et Christine Verglat, de faire un état des lieux objectif et à l'échelle mondiale des phénomènes migratoires. Leur perception par la population française est trop souvent eurocentrée. Les militants qui luttent contre la xénophobie ambiante ont besoin, pour resituer le problème, d'une vision plus globale et scientifique des migrations mondiales, de leur masse, de leur géographie de leurs causes.

Une seconde partie ouvrira le débat sur la question trop peu traitée de l'avenir possible d'une autre approche des migrations. Occupés à dénoncer les effets catastrophiques et visiblement sans issue des politiques de fermetures de frontières, nous avons un certain retard pour donner un contenu réel à l'aspiration globale de « libre circulation et installation ». Quelles luttes, évolutions, étapes sont possibles, pour cheminer vers ce résultat ? Comment cette question peut-elle devenir la responsabilité de nouvelles instances internationales ?

STOP ERDOGAN !



La campagne nationale « Stop Erdogan ! » prend de l'ampleur dans notre pays. C'est heureux et nécessaire. La situation en Turquie annonce chaque jour de terribles nouvelles.

L'armée turque a commencé par bombardier les populations des villes kurdes qui avaient élu très largement des co-maires du HDP, le Parti démocratique des peuples. Puis le coup d'Etat avorté de cet été aura été un excellent prétexte pour R. T. Erdogan de refondre toutes les sphères de la société turque. Son vieux rêve d'obtenir une nouvelle constitution qui lui donne durablement tout pouvoir se rapproche.

Chaque jour qui se lève nous annonce les pires nouvelles. La liste en devient presque trop longue à évoquer, tant la société civile toute entière se trouve visée par ce qui est de mieux en mieux perçu et nommé comme une dictature. Les chiffres eux-mêmes ont du mal à rendre compte de la réalité tant celle-ci semble inimaginable : 110 000 fonctionnaires limogés, 168 médias interdits et fermés, 370 organisations de la société civile dont de très nombreux centres culturels ont été fermés par le ministère de l'Intérieur, près de 140 journalistes emprisonnés, 19 syndicats fermés. Les discriminations racistes, sexistes et de genre s'étendent. Le drame pour l'éducation, des classes de collège à l'université, n'est pas seulement la destitution des enseignants - 28 000 - mais aussi leur remplacement par des sympathisants de l'AKP, non formés, et qui modifient le contenu des enseignements. Ces changements réécrivent de nombreuses matières, de la sociologie à l'histoire, de la géographie à la littérature...

Statistiques à l'appui, la Ligue des Droits de l'Homme de Turquie démontre qu'il n'y a jamais eu autant d'arrestations dans le pays, et tout particulièrement à l'Est dans les régions kurdes, même aux heures les plus sombres de son histoire. Les personnes qui ont pu être relâchées de prison témoignent des plus graves tortures. Plusieurs avocats ont dénoncé ces faits, mais ceux-ci sont à leur tour emprisonnés.

La folie dominatrice et meurtrière de RT Erdogan est extrêmement dangereuse pour toute la région. Il vient d'occuper une partie du territoire syrien. Il a été à plusieurs reprises complice de Daesh. Il n'a aucune volonté de s'arrêter dans sa guerre contre les Kurdes et tous ses opposants.



Il faut donc le stopper. Dire « STOP ERDOGAN ! » est maintenant l'affaire des sociétés civiles, de la solidarité des peuples. Cette campagne veut dénoncer les agissements des dirigeants de la Turquie. Elle interpelle les chefs d'Etats Européens et toutes les élues, tous les élus français pour qu'ils fassent pression sur les autorités turques. Sans attendre, elle organise la solidarité avec tous les démocrates, toutes les forces de paix en Turquie et dans la région.

Nous demandons en particulier aux parlementaires, aux maires, aux élus de France, de parrainer leurs homologues destitués et emprisonnés et d'exiger leur libération immédiate.

Nous pensons avec émotion, aux co-présidents du HDP, Sélahattin Demirtas et Figen Yuksekdag et à tous les députés et maires du HDP détenus dans les pires conditions. Cette campagne initiée par l'association « France-Kurdistan » lors de la Fête de l'Humanité, est devenue, comme nous l'espérons, la propriété d'une trentaine d'organisations, de syndicats, de parlementaires nationaux et européens. Elle peut encore prendre beaucoup d'ampleur.

Continuons tous ensemble à dire de plus en plus nombreux et de plus en plus fort « STOP ERDOGAN ! »

Sylvie JAN

Présidente de l'association « France-Kurdistan »



Différences

HORS SÉRIE

21 ANS DE COMBAT

pour sauver Mumia Abu Jamal

Contre les procès racistes aux États-Unis, contre la peine de mort



Dossier conçu et réalisé par Jean-Claude Dulieu*



Campagnes animées par Renée Le Mignot*

Les années 70 ont été marquées, aux États-Unis, par la répression contre les mouvements révolutionnaires afro-américains, en particulier les Panthères Noires. À cette époque, le MRAP s'est engagé dans la défense d'Angela Davis.

Les années 90 marquent la suite de cette répression notamment avec la condamnation à la peine capitale du journaliste noir américain Mumia Abu Jamal (La voix des sans voix) par un procès bâclé en 82. Afin de faire taire définitivement le journaliste, militant et membre du Black Panther Party de Philadelphie, une véritable machination policière et judiciaire fut mise en œuvre.

En 1995, l'Etat de Pennsylvanie reprend les exécutions capitales après 33 ans d'interruption et an-

nonce celle de Mumia Abu Jamal pour le 17 août 1995.

Une campagne internationale de soutien se met en place afin d'empêcher cette exécution. Le MRAP est à l'initiative du comité français et accueille dans ses locaux parisiens le siège national du collectif unitaire de Mumia Abu Jamal.

Les actions se multiplient dans plusieurs pays à l'exemple de celles du 16 juillet 1995 en Pennsylvanie et à Paris.

- Aux États-Unis, une cinquantaine de personnes ont manifesté devant le domicile du juge Sabo. La police procède à 11 arrestations.

- Une délégation du MRAP est reçue, à Paris, à l'ambassade des États-Unis par Joseph Ruth, Premier Secrétaire chargé des affaires de politique intérieure. Le MRAP remet près de 5 000 pétitions demandant sursis à l'exécution, le remplacement du juge Sabo et la révision du procès de Mumia Abu Jamal.

* co-Présidents du MRAP

CHRONOLOGIE

- 9 décembre 1981, Daniel Faulkner un policier tué à Philadelphie.
- 3 juillet 1982, Mumia Abu Jamal est déclaré coupable de meurtre et condamné à mort.
- 11 mars 1989, la Cour Suprême de Pennsylvanie confirme le jugement du premier tribunal.
- 1^{er} octobre 1990, la Cour Suprême rejette un pourvoi en appel.
- Mai 1995, publication du livre de Mumia Abu Jamal, chronique d'un condamné à mort.
- 1^{er} juin, le gouvernement de Pennsylvanie signe l'arrêt d'exécution pour le 17 août.
- 5 juin, I. Weinglass, nouvel avocat, engage un recours en révision du procès.
- 7 août 1995, un sursis à exécution est enfin obtenu.

Le Parlement International des Écrivains est associé à cette démarche et remet les centaines de signatures.

Malgré la mobilisation, la date d'exécution de Mumia Abu Jamal reste fixée au 17 août 1995, 22 heures (heure locale).

Par ces actions, c'est la situation individuelle de Mumia qui est abordée mais également la question de la peine de mort aux États-Unis.

Fort de cette sensibilisation, un appel est lancé le 12 août 1995 pour l'organisation d'une première journée internationale de mobilisation.

Pour l'occasion, le MRAP écrit : « Une campagne internationale tente d'empêcher l'exécution de Mumia Abu Jamal, journaliste et ancien membre des Panthères Noires, prévue le 17 août à Philadelphie. Elle relance le débat sur la peine de mort aux États-Unis. Un débat d'autant plus nécessaire que l'application de ce châtiment frappe principalement les minorités raciales. L'affaire Mumia Abu Jamal insiste aussi à s'interroger sur les procédés employés par les autorités du pays de 1968 à aujourd'hui, pour liquider les mouvements révolutionnaires américains et leurs militants... » Durant juillet et août, les initiatives se multiplient. Elles aboutissent le 7 août 1995 à l'obtention d'un sursis à exécution. Relayant la campagne internationale en 1995 et 1996, le comité de défense français organise des rassemblements et des pétitions de soutien : conférence de presse, meeting, concerts à Paris mais aussi sur l'ensemble du territoire national.

Le journal « Différences » devient le support pour promouvoir la sortie du livre de Mumia Abu Jamal « En direct du couloir de la mort ». 8 000 exemplaires sont diffusés.

Afin de couvrir les frais d'enquête et de justice, une 1^{ère} collecte est lancée. 250 000 francs de dons sont envoyés au comité de soutien à New York pour financer une enquête des avocats.

Les autorités de Pennsylvanie persistent et signent : ils sont prêts à faire exécuter Mumia. Le MRAP lance donc un nouvel appel à la mobilisation pour que « la campagne que nous menons ne se transforme pas en chronique d'une exécution annoncée. Il nous faut plus que jamais continuer le travail d'information et de solidarité financière... ».

Cet appel est entendu par tous les comités locaux du mouvement faisant de la lutte contre l'exécution de Mumia le symbole de l'action contre les procès racistes aux États-Unis et contre la peine de mort.

Dans sa mission de sensibilisation de l'opinion publique, le MRAP édite en 1997 un dossier « Sauvons Mumia » et établit un historique de l'affaire.

Le 30 octobre 1998, la Cour Suprême des États-Unis rejette la demande de révision du procès.

Le 6 décembre 1998, le MRAP mandate Myriam Falconide Mairat au Tribunal International qui se tient à Philadelphie. La position du tribunal amène le comité de défense à renouveler son exigence d'une révision du procès.

Le 24 avril 1999, aux États-Unis, 40 000 personnes manifestent pour demander l'abolition de la peine de mort. Le MRAP participe à cette initiative.

Le 26 octobre 1999, une bonne nouvelle encourage les soutiens dans leur mobilisation : Un nouveau sursis à exécution est annoncé. La mobilisation est croissante. Un meeting unitaire de soutien est organisé le 10 décembre 1999 à Paris. En 2000, le Congrès du MRAP décide à l'unanimité de proposer à Mumia d'être membre d'honneur de notre mouvement. Mouloud Aounit lui fait part de cette décision lors d'une visite dans le couloir de la mort.

De nombreuses villes dans le monde entier désignent Mumia Abu Jamal « Citoyen d'Honneur » (annexe P. 11).

• 30 octobre 1998, la Cour Suprême des États-Unis rejette en bloc la demande de révision du procès.

• 6 décembre 1998, contre procès par le Tribunal International à Philadelphie, tribunal qui refuse de cautionner la condamnation.

• 26 octobre 1999, nouveau sursis à exécution.

• Décembre 2001, un juge fédéral casse pour cause d'irrégularités la condamnation à mort de Mumia.

• 29 juin 2004, la Cour d'Appel Fédérale lève le sursis à exécution dont bénéficiait Mumia depuis 2001.

• 17 mai 2007 audience à la Cour d'Appel Fédérale de Philadelphie. Pour la première fois, depuis 25 ans, la justice américaine accepte d'examiner des requêtes portant sur le non-respect du droit constitutionnel de l'accusé et les discriminations raciales qui ont présidé à sa condamnation à mort.

• 27 mars 2008, la Cour d'Appel Fédérale annule sa condamnation à mort pour « vice de procédure » mais confirme sa culpabilisation dans le meurtre du policier. Sa condamnation devrait être automatiquement commuée en peine d'emprisonnement à perpétuité.

• 20 octobre 2008, le Parquet de Pennsylvanie fait appel contre cette décision.

• 12 octobre 2011, la Cour Suprême des États-Unis refuse de donner suite au recours de procédure de Philadelphie. Sa condamnation à la peine de mort est donc commuée en une peine de prison à vie sans possibilité de remise de peine.

• Fin 2011 le district Attorney Seth Williams a pris la décision de ne pas interjeter l'appel à la décision de la Cour Suprême des États-Unis de commuer la peine de mort de Mumia.

En 2001, le collectif unitaire national de soutien réalise un nouveau dossier sur cette affaire. Les actions commencent à porter leurs fruits. Mumia Abu Jamal devient, en 2001, Citoyen d'Honneur de la ville de Paris (Médaille remise par Monsieur Delanoë à Angéla Davis le 4 octobre 2003).

Une journée internationale de mobilisation a lieu le 17 août 2001. Durant toutes ces années, la lutte de soutien à Mumia est inséparable à celle pour l'abolition universelle de la peine de mort.

Amnesty International après avoir publié, en 1998, un dossier sur les États-Unis « Les enfants face à la peine de mort » publie en 2001 les faits et les chiffres sur la peine de mort.

La Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme édite également un dossier sur la peine de mort aux États-Unis. Un colloque est organisé sur ce thème à l'Assemblée Nationale.

En 2001, un nouveau cap est franchi avec la tenue du premier congrès international contre la peine de mort à Strasbourg.

Avec la CGT, le 8 décembre 2001, ils organisent une journée d'action.

Décembre 2001, un juge fédéral casse la condamnation à mort de Mumia pour cause d'irrégularités.

Mais, malgré cette bonne nouvelle, Mumia reste dans le couloir de la mort.

Historique des faits

Extrait intervention MRAP à l'ONU.

...Cette nuit-là, vers quatre heures du matin, Mumia Abu Jamal, journaliste indépendant le jour et taxi la nuit, aperçoit un automobiliste noir qui vient d'être arrêté par un policier blanc. Il intervient aussitôt car l'automobiliste est son frère. Quelques secondes après, deux corps sont allongés sur le trottoir : celui du policier Daniel Faulkner, mort, tué à bout portant et Mumia Abu Jamal, blessé d'une balle à l'estomac. Ces deux faits sont les seuls faits tangibles dont nous disposons.

Trois témoins ont assisté à la scène. L'un d'entre eux, un chauffeur de taxi va déclarer aux policiers dans sa première déposition que le tireur s'est enfui bien avant l'arrivée des renforts de police. Ce témoin livre le signalement d'un homme très grand et très costaud qui ne correspond pas à celui de Mumia Abu Jamal. Six mois plus tard, au moment du procès, ce témoin va revenir sur sa première déclaration et accuser Monsieur Abu Jamal d'être l'auteur des coups de feu.

Ce chauffeur de taxi était alors sur le coup d'une inculpation ; il était accusé d'avoir lancé un cocktail Molotov dans la cour de récréation d'une école. Les

deux autres témoins sont des prostituées qui ont aussi modifié leur témoignage entre décembre 1981 et juin 1982.

C'est à partir de ces témoignages dont la fiabilité reste à prouver que le Procureur élabore son acte d'accusation. Pour le corroborer, il va sortir un nouveau témoin de son sac, un policier qui a escorté Mumia à l'hôpital où il va être opéré. Ce policier cité à comparaître par la défense ne se présentera pas devant le tribunal. Ses supérieurs font savoir à la Cour qu'il est injoignable parce que parti en vacances. Le mardi 1er août, l'un des avocats de la défense a pu interroger le policier en question qui a admis avoir eu le cite « une réunion de préparation » en janvier 1982 avec le Procureur de l'époque avant de fournir sa déclaration accablante pour Mumia. Au cours de cette audience, il a reconnu avoir passé ses vacances à Philadelphie et a précisé que le bureau du Procureur avait ses coordonnées.

En juin 1982, le travail de la défense a été d'ailleurs systématiquement entravé. Alors que la police a interrogé 125 témoins pour asseoir son inculpation, la défense s'est vu refuser tout accès à ces témoins...

No comment !

Des prisonniers politiques

(...) Ce sont les Panthères Noires qui ont payé le plus lourd tribut à la répression enclenchée outre-Atlantique au début des années 60 avec la montée en puissance des protestations contre la guerre du Vietnam et la naissance en octobre 1966 du parti de la Panthère Noire créé par Huey Newton.

Pour la seule année de 1969, plus de 30 membres des Panthères ont été assassinés par les forces de police locales ou fédérales (FBI).

Depuis 1971, une cinquantaine d'entre eux est enfermée dans les prisons de haute sécurité et purge des peines allant de 25 ans de prison à perpétuité multipliées par deux ou trois.

Ces militants ont été inculpés de crimes ou actes terroristes relevant du droit commun, les États-Unis à l'image des démocraties européennes ne reconnaissent pas le statut de prisonniers politiques et encore moins celui de prisonniers de guerre que réclament certains détenus tels Léonard Peltier (membre de l'American Indian Mouvement) et Geronimo Pratt.

Ces militants partent du principe que la Convention de Genève de 1948 relatives aux prisonniers de guerre doit s'appliquer à eux car ils sont issus de peuples en lutte contre une puissance colonisatrice...





Mumia Abu Jamal en 2013

La condamnation de Mumia Abu Jamal : un crime raciste

Le racisme a joué un rôle fondamental dans la condamnation à mort de Mumia : le juge Sabo qui a condamné Mumia se vantait d'avoir à son « palmarès » le plus grand nombre de condamnations à mort aux États-Unis dont 99 % de « non blancs. Ancien officier de police, il appartenait au syndicat raciste d'extrême droite « ordre fraternel de la police. Dans l'Etat de Pennsylvanie où s'est déroulé le procès 62 % des condamnés à mort sont noirs alors que la population noire ne représente que 9 % dans cet Etat.

La presse nationale et la presse régionale jouent un rôle important en rendant régulièrement compte des actions du comité de soutien et des activités du MRAP.

Nous publions, ci-dessous, un certain nombre de photos et d'articles parus notamment dans l'Humanité, Le Monde, Nouvel Observateur, Figaro, Charlie hebdo, Libération, Nouvelle d'Alsace.

Avec sa revue « Différences », le MRAP participe largement à cette sensibilisation. On ne compte plus les articles parus dans la revue qui ouvre un espace d'expression pour l'ensemble des partenaires mobilisés. Son numéro 232 est totalement consacré au 1er congrès international contre la peine de mort.

En 2004, il rend compte du 2^{ème} congrès contre la peine de mort qui se tient à Paris, ensuite à Montréal... En 2009, il consacre un dossier sur l'engagement du MRAP contre la peine de mort, des Rosenberg à Mumia Abu Jamal.

Les actions se poursuivent :

- Délégation aux États-Unis du 5 au 8 septembre 2003. La délégation développe de nombreux contacts à Philadelphie, Pittsburgh, New-York.

Elle rencontre Mumia en prison. Un constat, ils n'ont pas su faire taire le journaliste, ni l'écrivain, ni le militant. Il vient de terminer son 3ème ouvrage «Faith of our fathers», consacré à l'histoire des africains américains.

- Le 13 décembre 2003, une grande manifestation est organisée, à Paris, à l'occasion de la Journée de défense des Droits de l'Homme par l'ONU et un appel aux dons est de nouveau lancé. Il a recueilli un montant de 100 000 €.

Le 29 juin 2004, la Cour d'Appel Fédérale lève le sursis à exécution dont bénéficiait Mumia. De nombreux magistrats réagissent vivement contestant cette décision.

Le 18 septembre 2005, une nouvelle délégation rend visite à Mumia. Une nouvelle audience à la Cour d'Appel Fédérale de Philadelphie se tient et pour la première fois depuis 25 ans,

Suite page 11 >>

Vandalisme

Samedi 29 juillet 1995 : une peinture murale réalisée par un jeune supporter de Mumia Abu Jamal dans la ville de Pennsylvanie a été vandalisée durant la nuit. Des pots de peinture ont été jetés sur les murs et une inscription écrite : « Die ! », « Meurs ! ».

Soutien

Le philosophe et théologien Cornell West qui assistait à l'audience du 12 juillet 1995, interrogé par Philadelphia Daily News, a déclaré « Je n'avais jamais vu un tel tribunal jusqu'à aujourd'hui. L'atmosphère qui règne dans ce tribunal nous ramène au Mississippi de 1955... » Henri Nichols, responsable pour Philadelphie du syndicat des hôpitaux a annoncé l'organisation d'une collecte de fonds au siège du syndicat.

Léonard Weinglass pense qu'il est impossible que Mumia obtienne un procès digne de ce nom à Philadelphie. Il demande donc qu'un nouveau tribunal soit nommé.

Intervention du MRAP à l'ONU

(Extrait)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, le MRAP souhaite porter à votre connaissance le cas de Mumia Abu Jamal, journaliste et écrivain condamné à mort par le tribunal de Pennsylvanie aux États-Unis le 3 juillet 1982 après une indigne parodie de procès.

Mumia Abu Jamal a été condamné à la peine capitale parce qu'accusé du meurtre d'un policier blanc de la rue de Philadelphie le 9 décembre 1981

(...) Une campagne de soutien à Mumia Abu Jamal s'est développée dans le monde entier, en France, en Afrique du Sud, en Italie comme au Brésil. Le Parlement International des Ecrivains, présidé par Salman Rushdie, a pris position contre l'exécution de Mumia Abu Jamal. Plusieurs prix Nobel de littérature, des philosophes, des hommes politiques ont apporté leur soutien à cette campagne et font pression sur les autorités de Pennsylvanie et à Washington même. Tant et si bien que le juge Albert Sabo a accordé un sursis à exécution.



Une décision d'autant plus inespérée que l'atmosphère dans laquelle se déroulent les audiences actuelles à Philadelphie est marquée par la haine et le racisme. Sur 19 témoins présentés par la défense, le juge Sabo en a récusé 18. Au cours d'une audience, ce juge s'est arrogé le droit de faire emprisonner un des avocats de la défense pour outrage à magistrat.

Monsieur le Président, avant de devenir juge, Albert Sabo a été pendant 16 ans adjoint au shérif de Philadelphie. À ce titre, il a fréquenté de près la Fraternal Order of Police de Philadelphie, une association de policiers qui réclame depuis 14 ans l'exécution de Mumia Abu Jamal. Comment Albert Sabo peut-il être à la fois juge et partie ?

(...) Le 2 mai 1995, après 33 ans d'interruption, la Pennsylvanie renouait avec les exécutions capitales en choisissant d'exterminer ces condamnés à mort par injection létale... La condamnation à mort de Mumia Abu Jamal est d'une criminalité exemplaire. Le MRAP lutte de toute son âme et de toutes ses forces contre le racisme, l'injustice et la répression en France et dans le monde. C'est pourquoi dans le cas Mumia Abu Jamal nous réclamons la récusation du juge Sabo et la tenue d'un nouveau procès.

Mumia Abu Jamal survit actuellement dans les conditions les plus cruelles qu'un être humain puisse connaître... Monsieur le président "Sans justice, il n'y a pas de paix. No justice, no peace".

De nombreuses interpellations ont eu lieu auprès des institutionnels, notamment :

le 27 juillet 1995 auprès de Madame l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

Le 7 août 1995, à la Présidence de la République. Le 9 août, le Conseiller Diplomatique répondait :

« Votre lettre du 7 août concernant le journaliste Mumia Abu Jamal est bien parvenue au Présent de la République qui m'a chargé de vous répondre.

Dès le 4 août, Monsieur Jacques Chirac est intervenu, en réponse à un appel que lui adressé le 3 août Monsieur Georges Marchais.

Sans me prononcer sur le fond du dossier, et tout en soulignant que les États-Unis sont, comme la France, un pays de stricte séparation des pouvoirs, je demande à notre Ambassadeur aux États-Unis de se tenir informé de l'évolution des audiences du tribunal de Philadelphie.

Notre ambassadeur est autorisé à effectuer, à titre strictement humanitaire et dans le respect du droit américain, toute démarche susceptible de contribuer à épargner la vie de Monsieur Mumia Abu Jamal... »



>> Suite de la page 9

la justice américaine accepte d'examiner des requêtes portant sur le non-respect des droits constitutionnels de l'accusé et les discriminations raciales qui ont présidé à sa condamnation à mort. 200 personnes sont présentes dans la salle d'audience et un millier devant le Palais de Justice avec une presse largement présente. Mais l'on assiste à un nouveau déni de justice. La justice fédérale rejette le recours de la défense au mépris de sa propre jurisprudence.

Mumia n'est plus condamné à mort mais la justice lui refuse toujours un nouveau procès pour démontrer son innocence et il demeure dans les couloirs de la mort.

Le 27 mars 2008, la Cour d'Appel Fédérale annule enfin sa condamnation à mort pour « vice de procédure » mais confirme sa culpabilisation pour le meurtre du policier.

Le 20 octobre 2008, le Parquet de Pennsylvanie fait appel contre cette décision, mais la Cour Suprême refuse cet appel. Sa condamnation à la peine de mort est donc commuée en une peine de prison à vie sans possibilité de remise de peine.

Pour obtenir cette demi-victoire, il a fallu une rude bataille juridique et une immense mobilisation internationale.

Suite page 12 >>

Mumia citoyen d'honneur

Mumia Abu-Jamal est Citoyen d'Honneur des villes françaises suivantes : Allonnes (72) - Aubry (59) - Bagneux (92) - Bobigny (93) - Champagné (72) - Clermont-Ferrand (63) - Comps (30) - Fleury-Mérogis (94) - Ivry (94) - Longueau (80) - Mailhac (11) - Malakoff (92) - Montreuil sous Bois (93) - Mont Saint Martin (54) - Pantin (93) - Paris (75) - Pierrefitte (93) - Portes lès Valence (26) - Sainte Anne (Martinique) - Sauveterre du Gard (30) - Sète (34) - Stains (93) - Valenton (94) - Villejuif (94) - Villeteuse (93) - Saint-Denis (93) et Bobigny (93) ont nommé une rue Mumia Abu-Jamal.

Et Dans le monde, de : Copenhague (Danemark), Montréal (Québec), Palerme (Italie), San Francisco (USA) et Venise (Italie).

>> Suite et fin de la page 11

La mobilisation reste intacte pour obtenir le **nouvel objectif : la révision du procès et pour la libération de Mumia.**

Le 23 avril 2012, une nouvelle délégation française se rend à la prison de Frackville pour rencontrer Mumia. À cette occasion, un rassemblement a lieu à Washington le 24 avril devant le ministère de la justice des États-Unis

en présence d'une délégation. Bernadette Hettier représente le MRAP et manifeste jusqu'aux grilles de la Maison-Blanche.

Le même jour, des manifestations ont lieu à Denver, Berlin, Bruxelles, Amsterdam, Montréal, Mexico et Paris. Cette dernière a lieu le 25 avril, jour du rassemblement hebdomadaire devant le Consul des États-Unis depuis 1995.

La mobilisation pour exiger sa libération continue d'autant que Mumia est toujours en danger de mort : les autorités pénitentiaires refusent de lui accorder les soins médicaux indispensables pour traiter son diabète.

LE COMBAT CONTINUE !

J.C. DULIEU

Tribunal des 197 Pennsylvanie

Échos du tribunal

Vendredi 28 juillet 1995

Le juge Sabo qui préside les audiences à Philadelphie concernant la demande de révision du procès de Mumia Abu Jamal, déposée le 5 juin dernier, a longuement disserté sur une demande de comparution et a expliqué que le gouverneur Tom Ridge est habilité à signer des arrêts de mort, qu'il s'agit d'un de ses devoirs d'élu et n'a pas besoin de venir se justifier devant le tribunal.

Lundi 31 juillet 1995

Albert Sabo a annoncé qu'il n'obligerait pas Thomas Ridge à comparaître en disant : « le gouverneur a tout pouvoir pour faire ce qu'il veut. Il est gouverneur ».

Mardi 1^{er} août

Le policier Gary Wakshul témoigne dans son premier rapport daté du 9 décembre 1981 il écrivait : « l'homme n'a fait aucune déclaration ». Dans un second rapport rédigé le 16 décembre 1981, il ne mentionne nullement une confession de Mumia Abu Jamal. Il déclara à un de ses collègues qui lui demande s'il a quelque chose à rajouter à son rapport, il répond : « rien de

particulier ». Puis, le 9 février 1982, soit 64 jours après les faits, retournement de situation. Il déclare alors que Mumia lui a parlé et dit : « j'espère que cet enculé (le policier Faulkner) va crever ». No comment !

Mercredi 2 août 1995

À 10 h 20, le juge Albert Sabo ordonne l'arrestation de Rachel Wolkenstein, l'une des avocates de Mumia pour outrage à magistrat. En fait d'outrage à magistrat, elle s'est contentée de développer une argumentation au sujet d'une appellation à comparaître avec laquelle le juge n'était pas d'accord...

Jedi 3 août 1995

Le juge Sabo continue à exercer un blocage systématique dès que la défense soulève une question ou souhaite argumenter. Il a déclaré au tribunal que "Mumia Abu Jamal n'aurait pas de sursis". Dans la presse de Philadelphie, il est beaucoup question de la conférence de presse organisée par le Parlement International des Ecrivains le mardi 1^{er} août à Paris. Le Procureur Grant a déclaré à

plusieurs journaux de Philadelphie que la pression internationale était mal venue et ne servait à rien.

17 août 1995

Report de l'exécution du 17 août 1995. Après le report le 17 août 1995, Mumia Abu Jamal n'a pas été exécuté. Il demeure cependant dans le couloir de la mort avec, au-dessus de sa tête, l'épée de Damoclès. En effet, le 15 septembre, le juge Sabo a rejeté la demande de révision du procès de Mumia.

30 octobre 1998

Rejet de la révision du procès. La Cour Suprême des États-Unis a rejeté en bloc la demande de révision du procès de Mumia Abu Jamal, refusant de prendre en compte deux témoignages qui apportaient la preuve de la subornation de témoins et de la machination politico-juridique contre le militant noir. Cinq des sept membres de la Cour qui ont rejeté l'appel appartiennent au même syndicat d'extrême droite que le policier pour la mort duquel Mumia Abu Jamal a été condamné.

Myriam Falco-Mairat, avocate, mandatée par le MRAP, s'est rendue à Philadelphie où s'est déroulé le 6 décembre un **contre procès** destiné à faire le point sur la validité du procès par lequel Mumia Abu Jamal a été jugé et condamné à mort il y a près de 16 ans...

Il s'agissait d'un tribunal composé de **23 membres de nationalité et d'origine socioculturelles très diverses** : juristes, personnalités du monde de la culture et défenseurs actifs des droits de l'homme. Cette composition cosmopolite s'expliquait par la vocation véritablement internationale de ce tribunal, chargé d'examiner et d'apprécier si le procès de Mumia Abu Jamal... réunissait les conditions légales requises d'équité et du respect des droits de la défense.

À la lumière de cette journée d'audience, il est apparu que loin d'être un simple fait divers de criminalité urbaine et jugé comme tel, cet événement a été l'occasion de **mettre en lumière la partialité d'une justice à l'évidence discriminatoire**, déterminée pour des raisons politiques d'ordre conjoncturel, et suffisamment corrompue pour décider de l'élimination d'un homme militant activement pour la liberté d'expression et le respect de l'égalité des droits entre les hommes.

L'examen de la régularité procédurale du procès dont Mumia a été l'objet, est

accablant.

Un **procès inéquitable** : les règles élémentaires de justice ont été manifestement faussées dès le début de cette procédure. Mumia Abu Jamal n'a jamais pu, et ce, dès son incarcération, disposer des moyens nécessaires à sa défense... Il ne s'est vu attribuer qu'une somme de 150 \$! Alors même que le coût habituel d'un tel procès est d'environ 1 million de dollars aux États-Unis ! Cette négation des droits élémentaires de se défendre justifierait à elle seule que Mumia Abu Jamal soit rejugé, mais il y a bien pire...

Une **présomption de culpabilité, un second principe fort...** avec comme corollaire l'obligation pour l'accusation de rapporter la preuve de la culpabilité de l'accusé. Or, l'ensemble des preuves présentées par l'accusation ne pourra être juridiquement admis, n'ayant aucun caractère probant...

Les **indices matériels en matière de criminelle** : aucune reconstitution digne de ce nom n'a eu lieu... les expertises balistiques ? Des projectiles placés sous scellés disparaîtront mystérieusement, ce qui empêche de procéder à certaines vérifications... Enfin, les expertises concernant les traces papillaires relevées par les services interpellateurs sur les lieux de l'agression ont été incomplètes.

Aucune expertise n'aura été effectuée

sur les mains de Mumia Abu Jamal. Autant de carences inexplicables qui **témoignent d'une dérive progressive de l'institution policière animée par des considérations politiques** et par une volonté obstinée de considérer la culpabilité de Mumia Abu Jamal comme un a priori incontournable.

Les **témoignages...** La réalité des manipulations, sous ses formes les plus diverses, dont ont été victimes les témoins, ne semble pouvoir souffrir d'aucune discussion.

Tout ceci permet de conclure que **Mumia Abu Jamal aura supporté le poids d'une véritable présomption de culpabilité et que la procédure diligentée à son encontre est manifestement entachée de nullité par manque de base légale et par l'absence de tout fondement juridique.**

La **dimension raciste de la décision qui nous a été dit déferée s'est imposée au Tribunal International d'une manière indiscutable...** Le Tribunal refuse bien évidemment de cautionner une justice aussi barbare, expéditive et discriminatoire que celle qui a été appliquée à Mumia Abu Jamal en 1982.

Qui mais voilà, Mumia Abu Jamal vit depuis 15 années dans le couloir de la mort.



La campagne pour Mumia Abu Jamal a marqué des points.

42 000 personnes ont manifesté aux États-Unis, donc 15 000 à Philadelphie, pour demander l'abolition de la peine de mort et la révision du procès de Mumia Abu Jamal.

Question posée à Julia Wright : Julia Wright, tu donnes toutes tes forces à la campagne internationale pour Mumia Abu Jamal. Après la journée du 24 avril, peux-tu dresser un premier bilan de cette campagne aux États-Unis et dans le monde ?

J. W. : les mobilisations du 24 avril et les marches solidaires dans le monde ont marqué un tournant quantitatif et qualitatif dans la campagne pour sauver Mumia Abu Jamal d'une exécution qui est une promesse faite par le gouverneur Thomas Ridge.

Question : Il m'a semblé que les manifestants de Philadelphie ont été sensibles à la présence du groupe français. En as-tu eu des échos ?



Questions posées à Julia Wright

JW : Oui, la délégation venue de France a été très remarquée. Grâce à cette délégation de 60 militants et personnalités engagés pour les droits de l'homme, se sont rencontrés les deux versants, national et international, de la mobilisation pour Mumia.

Aline Pallier, Députée Européenne, a été le premier membre du Parlement Européen à traverser le couloir de la mort en rendant visite le 21 avril à Mumia Abu Jamal. Danielle Mitterrand a également passé deux heures avec Mumia le 26 avril et elle a communiqué au maire de Philadelphie, la profondeur de son indignation à l'égard de ces démocraties qui légalisent le meurtre de leurs propres citoyens.

Le 25 septembre « Cents villes pour Mumia » dans le monde. Il s'agit surtout de maintenir une mobilisation permanente contre une conspiration permanente, ciblant le droit à la vie aux États-Unis.

La condamnation à mort cassée

Le 26 octobre 1999, le juge Yohn a accordé un nouveau sursis à exécution à Mumia Abu Jamal. Cette décision est la conséquence de la mobilisation. Ce report est beaucoup plus fragile que celui de 1975 puisqu'il ne couvre Mumia que pour une période limitée qui ne lui permet pas d'aller jusqu'à l'ultime recours fédéral auquel il a droit. Le juge Yohn n'a toujours pas pris de décision sur la question fondamentale de l'audition des témoins. Si elle est rejetée, les témoins

clés qui prouvent l'innocence de Mumia ne pourront plus jamais être entendus.

Le 12 octobre 2011, la Cour Suprême des États-Unis rejette le recours de l'accusation contre Mumia Abu Jamal. Une seule justice : sa libération

La Cour d'Appel Fédérale avait, en effet, confirmé sa décision précédente en ordonnant la suspension provisoire de la condamnation à mort. Elle met fin à 30 ans de litige sur l'équité des audiences qui ont conduit à la condamnation à mort.

La décision du juge fédéral de casser la condamnation à mort de Mumia Abu Jamal a été unanimement saluée le 19 décembre par le réseau de soutien français comme une victoire.

Une nouvelle délégation rencontre Mumia Abu Jamal le 15 décembre 2015 composée des personnes suivantes : Patrick Le Hyaric (député européen, directeur du journal L'Humanité), Claude Guillaumot (représentant le MRAP) et Jacky Hortaut (représentant la confédération CGT).

Pour une abolition générale et universelle de la peine de mort

La ville de Strasbourg a accueilli les 21, 22 et 23 juin le premier congrès mondial contre la peine de mort organisé par l'association « Ensemble contre la peine de mort ». À ce jour, plus de la moitié des états de la planète a renoncé à exécuter des condamnés à mort. Chaque année de nouveaux pays rejoignent le camp des abolitionnistes, le dernier en date étant le Chili. La présidence suédoise de l'Union Européenne devait déclarer « La peine

de mort est la forme ultime de traitement cruel et dégradant ». Jamais la peine de mort n'a été dissuasive, elle ne fait qu'absoudre le crime.

Walter Schimmer, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a conclu cette importante rencontre par cette phrase : « Le combat contre la peine de mort est avant tout un combat pour l'inviolabilité et l'universalité du droit à la vie ».

« Ils se levèrent avant l'aube » Hommage aux Brigades internationales

Le 25 octobre 2016, des centaines de personnes se rassemblaient gare d'Austerlitz pour commémorer le 80^{ème} anniversaire du départ des Brigades internationales.

L'ESPAGNE, D'UN ÉTAT FÉODAL A LA RÉPUBLIQUE SOCIALE

Au début du XX^e siècle, l'Espagne est encore quasiment au XVIII^e. En avril 1931, la seconde république est proclamée. La Catalogne et le Pays basque sont développés, mais le reste du pays est totalement féodal. Le pays connaît une grande pauvreté. En avril 1931, les Républicains remportent les élections municipales. Le roi Alphonse XIII, grand-père de l'actuel Juan Carlos, s'enfuit, et la seconde République est proclamée le 14 avril 1931. Très vite, on assiste à un grand mouvement de liberté, de développement social et culturel. En février 1936, un gouvernement de Front Populaire - alliance des socialistes, des communistes, et des républicains de gauche - est élu mais en juillet 36, depuis le Maroc espagnol, le général Francisco Franco déclenche un coup d'État militaire, qui réussit dans une moitié du pays, mais échoue à Madrid, Bilbao, Valence et Barcelone.

LA GUERRE D'ESPAGNE, LABORATOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La guerre qui a ensanglanté l'Espagne de 1936 à 1939 (plus d'un million de victimes) n'est pas comme on a tendance à le dire une « guerre civile » espagnole : c'est une agression fasciste combinée par Franco, Hitler, Mussolini et Salazar contre la République. Franco peut compter sur les soldats italiens envoyés par Benito Mussolini et sur les Allemands de la légion Condor : six mille cinq cents volontaires, répartis en unités blindées et en escadrilles de chasseurs et bombardiers. Elle est de fait le prologue de la seconde guerre mondiale : elle a joué le rôle fondamental de laboratoire de l'armée nazie : la " guerre éclair " qui écrasera la France en quelques semaines est, par exemple, testée en Aragon. De même, l'écrasement sous un nuage de bombes de Guernica le lundi 26 avril 1937, entre 16 h 15 et 19 h 30 par l'armée allemande est un « essai ». Cette tentative de destruction de toute une agglomération avec ses occupants civils est une première dans l'histoire. Quatre cents bâtiments incendiés sur cinq cents, un millier de morts.

Le coup d'État militaire fut immédiatement suivi d'un plan d'extermination. L'objectif des franquistes n'était pas seulement de gagner la guerre : il fallait « extirper la République à la racine », se débarrasser de la « vermine rouge » ; D'où la sémantique : « épuraton » ; « purification », « nettoyage », « pacification ». D'ailleurs, les atrocités se poursuivirent après la fin du conflit, et plus de 200 000 Républicains furent fusillés dans les mois qui la suivirent, (une moyenne de 500 par jour). N'oublions pas que ce sont les Espagnols de la Nueve qui furent les premiers à entrer dans Paris le 24 août 1944 dans des chars baptisés Guadajajara, Ebro, Teruel, Brunete, Madrid...

MAIS AUSSI UN FORMIDABLE MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Cette guerre a généré un formidable mouvement de solidarité qui conduit pour la première fois des milliers de volontaires à combattre pour une nation qui n'est pas la leur. Les Brigades internationales furent un exemple de solidarité internationale unique dans l'histoire par leur ampleur : 35 000 volontaires de 50 nations. Ils étaient communistes, anarchistes, syndicalistes, ouvriers, intellectuels, paysans, croyants ou athées : leur engagement était bien sûr fondé sur la défense d'un idéal incarné par la jeune République espagnole, une solidarité avec leurs « frères espagnols » et aussi leur volonté de combattre le fascisme. Tous pressentaient l'horreur qui allait déferler sur l'Europe. Ces hommes et ces femmes laissaient leur famille, leurs amis, leur travail pour aller combattre en Espagne. Ils ont été les précurseurs de la Résistance contre le nazisme et le fascisme en Europe. Juan Miguel de Mora parvint à intégrer le bataillon Abraham-Lincoln de la 15^e Brigade internationale. Il donne dans son livre « Ma bataille de l'Ebre » un récit de son engagement : « Tâche difficile parfois de discerner, quand on est entre la vie et la mort, ce qui réellement en vaut la peine. Qu'est-ce qui vaut plus que la vie même ? Une croyance ? Un idéal ? Une utopie ? L'orgueil ? La liberté ? Oui, surtout, la liberté. C'est ça. La liberté. » Oliver Law, lui, fut le premier Noir de l'histoire à la tête d'un bataillon d'Américains blancs. Les brigadistes français constituèrent le contingent le plus nombreux, soit environ 9000 hommes. Parmi eux, Henri Rol Tanguy, André Malraux, Simone Weil. Ces Français étaient presque tous des ouvriers et venaient pour la plupart des régions les plus urbanisées. La majorité était membre du PC. En ajoutant les sympathisants, cette sensibilité représentait 80% des volontaires. Ils étaient regroupés dans les bataillons « Commune de Paris » ou la « Marseillaise ». C'est, sans doute, une conséquence du Front Populaire mais aussi de la « non intervention » du gouvernement Léon Blum.

LE RETOUR DES BRIGADISTES

Après la victoire de Franco, brigadistes et Républicains espagnols franchiront la frontière : certains seront internés dans les camps de concentration de Gurs ou d'Argelès sur Mer, d'autres continueront le combat contre le nazisme. On retrouvera ainsi des Espagnols dans la Résistance française et des anciens des Brigades internationales, dans les FTP (Francs-tireurs et partisans), les FFI (Forces françaises de l'intérieur), les commandos américains ou encore les maquis de Tito. L'adieu prononcé par Dolorès Ibarruri (la Pasionaria) le 15 novembre 1938 aux brigadistes est révélateur de ce que furent ces hommes et ces femmes. « Communistes, socialistes, anarchistes, républicains, hommes de couleur différents, d'idéologie différente, de religions opposées, mais aimant tous profondément la liberté et la justice, sont venus nous offrir leur aide, inconditionnellement. Ils nous

offraient tout, leur jeunesse ou leur maturité ; leur science ou leur expérience ; leur sang et leur vie ; leurs espoirs et leurs souhaits. Et ils ne nous demandaient rien, Drapeaux espagnols ! Saluez tous ces héros, inclinez vous devant tous ces martyrs. Racontez-leur comment, traversant mers et montagnes, franchissant des frontières hérissées de baïonnettes, épiés par des chiens enragés, avides de déchirer leurs chairs de leurs crocs, sont arrivés dans notre patrie comme des croisés de la liberté, pour combattre et mourir pour la liberté et l'indépendance d'Espagne, menacée par le fascisme allemand et italien. Ils ont tout abandonné : tendresse, patrie, foyer, fortune, mère, épouse, frères, enfants et vinrent à nous pour nous dire : nous sommes là ! Votre cause, la cause de l'Espagne est notre même cause, c'est la cause commune à toute l'humanité avancée et progressiste. Aujourd'hui beaucoup s'en vont, des milliers restent ayant pour lincoln la terre d'Espagne. Vous êtes l'histoire, la légende, vous êtes l'exemple héroïque de la solidarité et de l'universalité de la démocratie, face à l'esprit mesquin et attaché à ses privilèges de ceux qui interprètent les principes démocratiques en regardant leurs coffres-forts ou leurs actions en bourse, qu'ils veulent conserver à l'écart du risque. Nous ne vous oublierons pas ; et quand l'olivier de la paix fleurira, entrelacé avec les lauriers de la victoire de la République espagnole revenez ! Revenez vers nous, vous y trouverez une patrie pour ceux qui n'ont pas de patrie, des amis pour ceux qui vivent privés d'amitié, et

tous, tous, l'affection et la reconnaissance de tout le peuple espagnol, qui aujourd'hui et demain criera avec enthousiasme : Vivent les héros des Brigades Internationales ! »

Et pourtant, tout a été fait, en Espagne comme ailleurs pour oublier ces hommes et ces femmes. A l'heure où l'extrême droite progresse partout en Europe il est de notre devoir de rappeler les valeurs de solidarité, de fraternité et de progrès social qui les animaient. En particulier nous remercions l'ACER (Association des Amis des Combattants de l'Espagne Républicaine), d'avoir inauguré, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la création des Brigades internationales, gare d'Austerlitz à Paris (de là où partirent de nombreux brigadistes), un monument en leur honneur.



La réparation tardive d'une injustice

L'hommage national aux nomades internés



C'était le 29 octobre dernier à Montreuil-Bellay (Maine et Loire). Il aura fallu attendre 70 ans pour que la République Française, en la personne de son président, reconnaisse officiellement sa responsabilité dans l'internement de 6 500 nomades de 1940 à 1946.

Car c'est bien un gouvernement de la III^{ème} République, le 6 avril 1940, qui est à l'origine de l'assignation à résidence d'une population, essentiellement française mais jugée dangereuse pour la sûreté nationale du fait de son itinérance et de ses origines. Les autorités d'occupation ont décidé leur internement quelques mois plus tard. Une histoire oubliée, comme d'ailleurs la déportation et la mort de 500.000 Tsiganes dans les camps d'extermination pendant la Seconde guerre mondiale.

De nombreux internés n'étaient malheureusement plus là pour témoigner et apprécier l'hommage qui leur a été rendu. Il faut saluer le travail de mémoire effectué depuis plus de 30 ans par l'instituteur-historien local Jacques Sigot mais aussi la mobilisation des associations et des familles tsiganes, dont le représentant, Tony

Bauer, a pris la parole avant François Hollande, sans oublier le rôle du député de Loire-Atlantique Dominique Raimbourg, président de la commission nationale consultative des gens du voyage.

Montreuil-Bellay était le plus grand des 31 camps gérés par les autorités françaises. Plus de 2.000 nomades, dont la moitié d'enfants, y furent internés de novembre 1941 à janvier 1945 : des Tsiganes, des forains, mais aussi des clochards de Nantes. Les conditions de vie y étaient particulièrement dures, le ravitaillement mal organisé, les hivers rudes, les étés étouffants, l'hygiène déplorable. Une centaine périrent de faim, de froid, de maladies. Ces faits se sont déroulés dans l'indifférence générale, en dehors du soutien de quelques religieux. Les dernières familles ont été transférées au camp d'Alliers près

d'Angoulême qui n'a fermé qu'un an après la Libération. Mais la surveillance continuera.

La loi du 16 juillet 1912, créatrice du carnet anthropométrique, qui a permis l'internement, ne sera abrogée qu'en 1969. Et encore un régime discriminatoire subsistera-t-il jusqu'à ces dernières années où certaines mesures seront supprimées. On espère maintenant que l'annonce par François Hollande de la suppression du livret de circulation facilitera l'abrogation totale par le Parlement de cette loi de 1969.

J'ai fait le voyage avec Marcel qui réside sur une aire d'accueil pour Gens du Voyage à Nantes. Il a connu l'internement pendant son enfance dans un autre camp mais son grand père est passé à Montreuil-Bellay. Le nom de sa famille est inscrit parmi 473 autres sur le mémorial. Marcel était très ému de visiter ces lieux (même s'il n'en subsiste plus grand chose à part le cachot), très touché aussi d'entendre le discours du président et de pouvoir lui parler. Au retour, avant de rentrer dans sa caravane, il a dit : "Maintenant on va se reposer". Au-delà de la fatigue du déplacement, c'était la possibilité de tourner une page de son histoire.

L'hommage national a permis aux familles concernées de réparer une grave blessure. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour que les Voyageurs ne subissent plus préjugés et discriminations et que leur mode de vie et leur culture soient complètement reconnus.

Ce combat est aussi le nôtre.

François Levent
Comité de Nantes du MRAP

Projet de loi "Égalité et citoyenneté"

Les Gens du voyage attendent toujours l'abolition des titres de circulation, de la commune de rattachement et l'accès au droit commun.

Votée en première lecture par les députés il y a plus d'un an (juin 2015), la proposition de loi relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage attendait toujours son inscription à l'ordre du jour au Sénat.

Profitant de l'examen du projet de loi Égalité et citoyenneté (PLEC), en procédure accélérée, par l'Assemblée nationale au mois de juin, le député de Loire-Atlantique Dominique Raimbourg, aujourd'hui président de la Commission Consultative des Gens du Voyage, a déposé avec les rapporteurs plusieurs amendements pour y intégrer cette proposition de loi.

Le « PLEC » comprend donc désormais deux articles sur l'accueil et l'habitat des Gens du voyage. Ces amendements ont été adoptés en commission spéciale puis en séance plénière le 30 juin 2016.

Le texte que défend Dominique Raimbourg, a pour vocation d'apporter une réponse globale et équilibrée aux difficultés liées au statut, à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage. Il vise à pacifier les relations et à faire respecter la loi par tous, dans un cadre global de droits et de devoirs mutuels. Ce texte supprime un dispositif discriminant : l'obligation de détenir un livret de circulation. Désormais nos concitoyens voyageurs devront simplement avoir une carte d'identité comme tous les citoyens.

La discussion au Sénat du texte du « PLEC » était prévu à partir du 4 octobre. La Commission spéciale créée pour examiner le texte a révisé, supprimé, réécrit beaucoup d'articles du texte initial avant le vote du 19 octobre. En ce qui concerne les Gens du voyage, l'amendement introduit par le Sénat visait à renforcer les

sanctions à leur rencontre et à faciliter de manière disproportionnée leur expulsion. Le fossé entre le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale et celui du Sénat étant insurmontable, la Commission mixte paritaire chargée d'examiner le projet de loi a constaté l'échec de son office le 25 octobre.

Maintenant le projet de loi devra faire l'objet d'une nouvelle lecture devant l'Assemblée Nationale dès novembre, puis au Sénat avant de revenir pour une lecture définitive devant l'Assemblée Nationale, qui devrait alors plus ou moins rétablir le texte déjà voté.

Il sera très important de rester attentif au déroulement du vote de ce Projet de loi « Égalité et Citoyenneté » dans les mois qui viennent.

A.G.



Le 9 novembre, la Cour de cassation a confirmé la condamnation de l'État pour des contrôles de police jugés discriminatoires.

Avec de nombreux collectifs et associations, avec le Défenseur des Droits et la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le MRAP qui lutte depuis plus de 30 ans contre ces pratiques, se réjouit de l'affirmation par la Cour du principe selon lequel ces contrôles constituent une

faute lourde qui engage la responsabilité de l'État. C'est une avancée importante dans la défense de l'État de droit, le respect de l'égalité et dans la lutte contre le racisme institutionnalisé.

Le gouvernement a ainsi l'obligation de respecter la promesse n° 30 du candidat Hollande, de faire cesser les "contrôles au faciès", ce qu'il s'est toujours refusé à faire. A tout le moins, désormais, les victimes pourront sai-

sir la Justice et l'État devra prouver que le contrôle d'identité en cause est fondé sur des critères objectifs.

Il doit rapidement mettre en place les mesures nécessaires pour se conformer au droit. Le récépissé de contrôle d'identité doit permettre de lutter efficacement contre les pratiques discriminatoires de la part de dépositaires de l'autorité de l'État.

L'État condamné pour contrôle au faciès



SAINT QUENTIN

RACISME, DISCRIMINATIONS : COMPRENDRE POUR AGIR

Voici une initiative du MRAP local de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses environs et du Service Jeunesse de la ville de Trappes avec la participation de Jawad et Louise, militants du MRAP national... Le grand tableau réalisé par les ados de l'espace jeunes du Village a alimenté le débat qui a suivi la projection du film « La ligne de couleur ». Tout cela sur une durée de trois semaines environ (une semaine dans chacun des centres de l'Espace jeunesse de la ville.



VALENCIENNOIS

La maison de quartier Solange Tonini à Denain sous les auspices de la Paix.

Le samedi 24 septembre le MRAP organisait pour la « Journée de la Paix », une conférence à Denain sur le thème du « vivre ensemble ». L'objectif était de réunir les associations caritatives, les cultes, pour exprimer comment chacun conçoit la Paix, la construit dans l'environnement, dans la ville où il se trouve. 5 associations ont répondu présentes à cette première initiative. Le Mrap y était

représenté par Irène Bozion. Après un riche échange, cette conférence s'est terminée par un lâcher de ballons au nom des associations qui ont exprimé un souhait de Paix. Un pot de l'Amitié était organisé durant lequel l'accent était mis sur la présentation d'œuvres d'artistes qui ont accepté de travailler sur le thème de la Paix, un regard culturel que tous ont apprécié.

À LIRE

LE SOLEIL SE LÈVE-T-IL À L'OUEST ? Portraits de migrants de Roumanie et de Bulgarie.

Habitat-Cité est une association de solidarité locale et internationale luttant contre le mal-logement et pour l'accès aux droits de personnes démunies vivant dans des conditions de précarité, en France et dans le monde, en priorité en Amérique latine et en Europe centrale et orientale. Ce livre a pour objectif de donner la parole à dix migrants de Roumanie et de Moldavie parmi ses bénéficiaires,

qui au moment des entretiens vivaient pour la plupart en hébergement d'urgence en Seine Saint-Denis. Leurs récits axés sur l'insertion professionnelle évoquent les allers-retours entre la France et leurs pays d'origine, les discriminations, les obstacles pour se loger et trouver un travail, mais aussi et surtout leurs efforts d'insertion, leurs projets, leurs rêves et leurs réussites. Les por-



traits photos de ces personnes sont réalisés dans l'intention de les mettre en lumière et les dissocier de l'environnement précaire qui renforce généralement les stéréotypes. Ils en font un très beau livre.

Dir. Mihaela Sima, photos de Stéphane Etienne. Paris, Habitat-Cité, 2016. 25 euros

LIMOGES

LE MRAP ÉTAIT PRÉSENT au salon du livre d'enfant d'Isle

Les 18-19 et 20 novembre dernier le comité local du MRAP Limoges-Haute-Vienne était présent, comme chaque année, au salon du livre d'enfant d'Isle (très proche banlieue de Limoges). Au cours de cette manifestation extrêmement importante sur le plan régional de nombreuses classes des écoles environnantes sont passées au stand du MRAP et la jeunesse s'est montrée très

intéressée par l'importante documentation et les ouvrages mis à leur disposition par notre mouvement. En outre plusieurs élus (député, sénatrice, conseillers régionaux et départementaux) se sont arrêtés au stand du MRAP. D'intéressantes discussions ont été engagées avec eux, en particulier, sur l'éducation à la fraternité. Action à renouveler.

